

## DELIBERATION DU BUREAU

2024 n°25

### **FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE**

Le Bureau communautaire s'est réuni le 30/05/2024, sur convocation du Président envoyée le 23/05/2024.

Présents : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, D. PICARD, E. PAYEUR, O. HEYOB, JL. CLAUDON, R. ARNOULD, E. POIRSON, M. GUEGUEN, X. COLIN.

Excusés : Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, JL. STAROSSE.

#### **BU2024-25 - COMMANDE PUBLIQUE (1.1) - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICE DE LAVAGE DES CONTENEURS**

Le marché de prestations du service d'ordures ménagères relatif au lavage des conteneurs, passé sous la forme d'un marché à bons de commande pour une durée maximale de 4 ans, est arrivé à échéance le 29 octobre 2023.

Ce marché avait fait l'objet d'un groupement de commandes avec la COVALOM (Société Publique Locale regroupant les Communautés de Communes de Moselle et Madon et du Pays de Colombey et du Sud Toulouais) dans le cadre d'une dynamique engagée depuis 2010 avec les collectivités voisines pour harmoniser et mutualiser les moyens et les marchés sur la gestion du service d'ordures ménagères.

Une nouvelle réflexion a été menée avec COVALOM pour poursuivre la coopération. A noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la COVALOM intègre également la Communauté de Communes du Pays du Saintois.

La constitution du groupement de commandes correspondant est donc proposée.

---

Considérant la réflexion menée par les différents acteurs locaux et l'intérêt économique à mutualiser leurs besoins et constituer des groupements de commandes afin de profiter au maximum des économies d'échelle induites par l'augmentation des quantités sollicitées, et optimiser la procédure de passation des marchés et/ou accords-cadres,

Considérant l'intérêt de constituer à nouveau un groupement de commandes relatif au marché de prestation du service des ordures ménagères, selon les besoins définis ci-dessous :

Intitulé du marché	Collectivités intéressées
Lavage extérieur et intérieur des PAV aériens, enterrés et semi-enterrés y compris maintenance préventive	CC2T, COVALOM

Une convention constitutive de groupement de commandes formalisera la constitution et le fonctionnement dudit groupement en fixant l'objet, la nature et les modalités de fonctionnement du groupement, ainsi que les obligations de chaque membre du groupement.

Sera également prévue la nomination de la Communauté de Communes en tant que coordonnateur, étant précisé que la Commission d'Appel d'Offres du Coordonnateur sera compétente.

Il est explicité que la Communauté de Communes Terres Toulouises sera chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations relatives à la dévolution des marchés dans le respect des textes

régissant la commande publique. Chaque membre du groupement aura en charge l'exécution du(des) marché(s) public(s) pour la(es) partie(s) qui le concerne(nt).

- Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1414-3 II. ;
- Vu la délibération n° 2020-04-23 du conseil communautaire en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au bureau de l'exécutif en matière d'autorisation de constituer ou de rejoindre un groupement de commande ;

**En conséquence, le bureau est invité à :**

- **Autoriser la passation d'un groupement de commandes pour le marché de prestations de service de lavage des conteneurs, dont la Communauté de Communes Terres Toulaises sera le coordonnateur et assurera, à ce titre, le déroulement de la consultation, la signature des marchés et leur bonne exécution pour le compte du groupement,**
- **Autoriser le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tout document afférent,**
- **Préciser que les dépenses relatives à chaque collectivité dans le(s) marché(s) correspondant(s) seront réglées par chaque collectivité, les crédits figurant au budget de référence de chacune.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Mis en ligne le 30/05/2024 à 13h19

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 30/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20240530-BU2024\_25-D